

FICHE DE POSTE

Concours 2024

Infographiste pour la formation et la production multimédia

ETABLISSEMENT : Université de Lorraine
SERVICE ou U.F.R. : Direction du Numérique / Sous-direction des usages du Numérique
VILLE : Nancy

AFFECTATION MULTI-SITES POUR L'AGENT : OUI / NON (l'agent exerce son activité *a minima* sur 2 sites distincts)

Si oui, les citer :

IDENTIFICATION DU POSTE

Nature du concours : interne

Corps : ITRF : ASI

Branche d'Activité Professionnelle (BAP) : F

Emploi-type de rattachement (REFERENS) : F3C48 - Dessinateur-trice maquettiste infographiste

Catégorie (CATEGORIE : A, B ou C) : A / B / C

Numéro de poste (obligatoire): 19587R

Encadrement : OUI / NON

Si oui, préciser le nombre d'agents encadrés et leur répartition par catégories :

- Encadrement direct : A / B / C
- Encadrement indirect : A / B / C

PRESENTATION GENERALE

Description de la structure d'affectation :

La Direction du Numérique est chargée de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie numérique de l'Université de Lorraine. Elle est structurée en 4 sous-directions qui couvrent l'ensemble de ses missions.

Description du poste :

Rattaché(e) à la Sous-direction des Usages Numériques, l'assistant(e) ingénieur(e) infographiste pour la formation et la production multimédia joue un rôle central au sein de toutes les activités, services, plateformes et projets gérés par la Sous-direction. Ses compétences sont mises à profit pour l'ensemble des sous-directions de la Direction du Numérique, pour la conception d'infographies, d'applications et de sites web. Toutefois, en accord avec les missions de la sous-direction, une priorité est accordée à la formation initiale.

Sous la coordination de son responsable hiérarchique, l'infographiste travaillera en étroite collaboration avec une équipe en charge de la réalisation de projets audiovisuels et multimédia. Le rôle principal de l'infographiste consistera à interpréter des contenus / des savoirs en vue de créer des représentations graphiques, notamment des illustrations, des schémas et graphiques des synoptiques, en étroite collaboration avec les auteurs, les experts et les enseignants. Ces projets viseront la réalisation de modules de formation ou de formations complètes (MOOCs, SPOCs, jeux sérieux) dans tous les domaines.

En outre, l'infographiste participera à l'élaboration de prototypes et au maquettage de sites web, où il ou elle apportera ses compétences en matière d'ergonomie et d'accessibilité numérique pour garantir une expérience utilisateur optimale.

DETAIL DES MISSIONS ET ACTIVITES

Activités principales (déclinées par missions/ thèmes dans la limite de 5):

Mission 1 : Création de ressources graphiques pour la formation/ A ce titre l'agent doit (activités) :

- Concevoir des représentations graphiques adaptées aux contenus pédagogiques en tenant compte des besoins spécifiques du public cible.
- Collaborer étroitement avec les auteurs, les experts et les enseignants pour interpréter visuellement leurs concepts et idées.
- Développer des prototypes pour soutenir les approches pédagogiques adaptées en collaboration avec les équipes enseignantes.
- Produire des graphismes et des illustrations originaux pour enrichir les supports de formation.

Mission 2 : Gestion de projets graphiques et visuels pour les initiatives pédagogiques, la Recherche et la communication institutionnelle / A ce titre l'agent doit (activités) :

- Collaborer à des projets audiovisuels et multimédias en apportant son expertise graphique pour garantir une cohérence visuelle et narrative.
- Créer des maquettes éditoriales en utilisant des logiciels de mise en page et en respectant les directives de la charte graphique de l'institution.
- Proposer des médias, en sélectionnant les matériaux et les procédés de réalisation en fonction des besoins spécifiques de chaque projet éditorial et de communication.

Mission 3 : Contrôle rigoureux de la qualité et de la cohérence graphique des supports de communication/ A ce titre l'agent doit (activités) :

- Mesurer et adapter l'accessibilité numérique et l'ergonomie des contenus créés pour garantir une expérience utilisateur optimale.
- Créer une identité visuelle originale et ses déclinaisons pour chacun des projets en cohérence avec les règles typographiques et en respectant la charte graphique de l'institution.

Activités associées :

L'agent peut être amené à effectuer des activités non présentes dans cette fiche de poste, à la demande de sa hiérarchie.

COMPETENCES LIEES AU POSTE

Connaissances (limitées à 7)

- Arts graphiques numériques (connaissance approfondie)
- Chaîne graphique pour écran et web (connaissance de la suite Adobe)
- Ergonomie des interfaces
- Graphisme et mise en page (connaissance approfondie)

Compétences opérationnelles (limitées à 7)

- Assurer l'interface efficace entre les chercheurs et les enseignants pour la réalisation des supports graphiques
- Contribuer à réalisation de projets audiovisuels ou multimédias tels que des jeux sérieux, MOOCs, SPOCs, etc.
- Répondre de manière ciblée aux besoins en matière de supports visuels.
- Maîtriser l'utilisation des logiciels spécifiques de conception graphique.
- Appliquer une approche qualité dans la création graphique, la mise en page et l'impression.

Compétences relationnelles (limitées à 7)

- Sens de l'organisation
- Capacité d'écoute et de conseil approfondie
- Capacité d'accompagnement et de travail collaboratif
- Pratique du travail en équipe
- Sens créatif et de l'innovation

TENDANCE D'EVOLUTION DU METIER

Il s'agit d'identifier les facteurs clés d'évolution des métiers puis de renseigner l'impact qualitatif sur le métier car il se déduit des facteurs clés retenus

Facteurs d'évolution connus du métier par le responsable hiérarchique direct :

Dans le cadre de la démarche GPEC d'établissement, cette rubrique vise à détailler succinctement, les facteurs d'évolution du métier connus en lien avec des changements par exemple liés à des progrès techniques spécifiques, de nouvelles réglementations, la mise en place de nouveaux outils de gestion, etc.

Impacts éventuels sur le métier, les missions et/ou compétences de l'agent connus par le responsable hiérarchique direct :

En lien avec les facteurs d'évolution du métier, cette rubrique vise à anticiper les nouvelles activités et les compétences associées qui seront requises à moyen terme pour mener à bien les missions.

PERIMETRE DU POSTE - RELATIONS FONCTIONNELLES

Travail plutôt seul

Travail plutôt en équipe

Travail régulièrement au contact du public / des usagers

Partenaires (internes/externes)

Partenaires internes fonctions, structures ou services (limités aux 3 principaux)

<i>Liens avec d'autres postes ou services</i>	<i>Nature du lien (travail collaboratif et journalier / échange hebdomadaire/ mensuel, collaboration ponctuelle)</i>
En équipe	Travail collaboratif et journalier
Direction du Numérique	Travail collaboratif et régulier
Enseignants / chercheurs	Travail collaboratif

Partenaires externes :

<i>Liens avec d'autres partenaires de l'UL</i>	<i>Nature du lien (travail collaboratif et journalier / échange hebdomadaire/ mensuel, collaboration ponctuelle)</i>
Partenaires projets	Collaboration ponctuelle
Fournisseurs	Collaboration ponctuelle

INDEMNITES SPECIFIQUES LIEES A LA FONCTION :

Fonction reconnue par l'établissement comme ouvrant droit à la NBI : Oui Non

Si oui, précisez le nombre de points attribués à la fonction :

IPAGE : Oui Non

Si oui, à quel titre :

TENDANCE D'EVOLUTION DU POSTE

Facteurs d'évolution connus du poste par le responsable hiérarchique direct : dominance des technologies du Web dans la nature des projets réalisés et de l'approche UX DESIGN.

Impacts éventuels sur le poste, les missions et/ou compétences de l'agent connus par le responsable hiérarchique direct : connaissances dans le domaine CSS/HTML et besoin de formation

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984